

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 06430

Numéro SIREN : 981 887 953

Nom ou dénomination : ATHELIA CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 10642

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 2			Exercice N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>Total II</b>						
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 000		1 000		1 000	
	Charges constatées d'avance (3)						
	<b>Total III</b>	1 000		1 000		1 000	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 000		1 000		1 000	

*Compte certifié conforme à l'original.*

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	2			Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000				1 000	
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>						
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	1 000				1 000	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés							
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>						
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		1 000				1 000	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 2			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (I)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
<b>Chiffre d'affaires NET</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>						
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>						
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 2	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>				
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>				
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>				

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

S.A.S. ATHELIA CAPITAL

60 CHEMIN BORIE

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

**ANNEXE DU 17/11/2023 AU 31/12/2023**

***CABINET ECP MEDITERRANEE***

*148 TRAVERSE DE LA MARTINE*

*BÂT A2*

*13011 MARSEILLE*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	1
Informations générales complémentaires	2
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Composition du capital social	2
Disponibilités en Euros	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 17/11/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 000.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 2 mois, couvrant la période du 17/11/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le premier exercice social de la société débute le 17/11/2023 et se termine le 31/12/2023 soit une durée de 1 mois et demi.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## **ANNEXE**

Exercice du 17/11/2023 au 31/12/2023

### **Informations générales complémentaires**

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	10.0000		100		100

#### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ATHELIA CAPITAL**

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 60 Chemin Borie – 13 821 La Penne-sur-Huveaune  
981 887 953 R.C.S. Marseille

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars au siège social de la Société,

La Société « FINANCIERE MAJANCAL », Société Civile, au capital social de 7 990 300 euros, dont le siège social est 60 Chemin Borie à 13821 La Penne sur Huveaune, immatriculée sous le numéro 500 465 067 R.C.S. Marseille, représentée par son gérant en exercice, Monsieur Armand ALEXANIAN.

*Associée unique de la Société « ATHELIA CAPITAL »,*

#### **I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis par le Président Monsieur Armand ALEXANIAN.

#### **II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Mentions des conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat nul.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en



charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique du fait de l'absence d'opération au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 constate qu'il n'y a pas lieu à approbation d'un résultat.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que s'agissant du premier exercice aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

## TROISIÈME DÉCISION

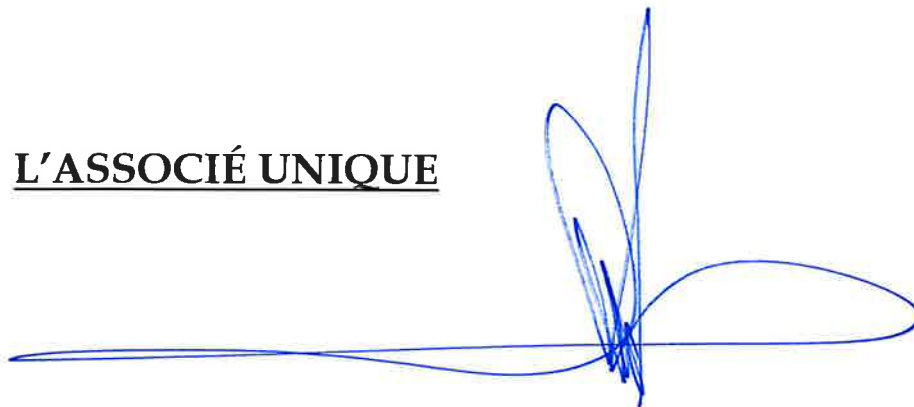
L'associé déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

## QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'ASSOCIÉ UNIQUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.